

Un faux site BLOCTEL

Il fallait s'y attendre : l'engouement provoqué par la création, le 1^{er} juin 2016, d'une liste d'opposition au démarchage téléphonique a engendré l'apparition de faux sites.

Le vrai site gouvernemental est bien **bloctel.gouv.fr** et l'inscription est gratuite. Tout consommateur excédé par les relances téléphoniques peut enregistrer ses numéros de téléphone – fixe et portable - pour une période de trois ans.

Inversement, le site **bloctel.me** n'a aucun lien avec le site officiel et est payant : 1 € pendant la période d'essai puis 69 € par mois.

Le procédé n'est pas nouveau : dans le passé, certains opportunistes avaient trouvé le filon pour facturer des informations relatives aux points de permis ou aux cartes grises, en facturant des prestations pouvant être obtenues gratuitement sur les sites officiels.

Le **Réseau anti-arnaques** le constate régulièrement : les escrocs savent surfer sur la vague de l'actualité.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex

(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00031

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : Pascal TONNERRE

